



INVITATION

SEMINAIRE CONTACT

Les obligations de formations au sein de vos institutions

- le jeudi **23 juin 2011** (14hrs à 16hrs) à Bruxelles
- le vendredi **24 juin 2011** (14hrs à 16hrs) à Loyers

Madame, Monsieur,

Les obligations de formation sont disséminées dans différents textes légaux ressortissant soit de compétences fédérales, soit de compétences régionales ou communautaires :

- Au niveau fédéral :
 - Santé publique – Art de guérir ;
 - Normes d'agrément MRS ;
 - Financement INAMI
- Au niveau régional ou communautaire :
 - Région wallonne ;
 - Commission Communautaire Française (COCOF) ;
 - Commission Communautaire Commune (COCOM) ;
 - Communauté germanophone.

Pour vous permettre de respecter vos obligations en la matière, nous organisons deux demi-journées d'études, l'une à Bruxelles et l'autre en Région wallonne.

Les frais de participation, par personne, s'élèvent à **50 €** pour les membres de la Fédération et à **125 €** pour les non membres. Veillez noter qu'aucune demande de reconnaissance n'a été introduite auprès des autorités régionales et communautaires.

En espérant vous compter parmi nous, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments très distingués.

Vincent FREDERICQ, Secrétaire général

A nous renvoyer par e-mail à secretary@femarbel-ferubel.be ou par fax au **02/414.01.35**

Madame / Monsieur
représentant l'établissement
inscrit la(les) personnes suivantes :
.....
.....

au **SÉMINAIRE-CONTACT** (cocher la formule choisie) :

	Date et heure	LIEU	
<input type="checkbox"/>	23 juin 2011 de 14h à 16h	BRUXELLES	SYNTRA BRUSSEL -Tour&Taxis Av. du Port, 86-C 1000 Bruxelles
<input type="checkbox"/>	24 juin 2011 de 14h à 16h	NAMUR	OFFICE PARK DE BUROGEST Av. des Dessus-de-Lives, 2 5101 Loyers

et verse ce jour la somme de € au compte FEMARBEL n°**BE23 9790 8746 3891**

avec la mention : /contact_06-2011

Réservation(*)

(*) Toute annulation moins de deux jours ouvrables avant la journée ne donne pas lieu à remboursement des frais d'inscription.
L'inscription n'est définitive qu'après réception du paiement par FEMARBEL. En cas de non-réception du paiement le jour de la formation, les participants devront acquitter les frais de participation à l'accueil.